



2 Secours

Il y a toujours des risques comme une maladie ou une blessure. Que faut-il faire dans ce cas-là? Dans ce chapitre on explique l'appel d'une ambulance, la consultation de nuit ou les jours fériés etc.

2-1 En cas de besoin d'ambulance dû à une maladie soudaine ou à une blessure

Téléphonez au numéro 119. Ce numéro est accessible à partir du téléphone fixe, du téléphone publique ([se référer à: P Urgence/Désastre 1-1\(2\) Comment téléphoner dans un cabine téléphonique](#)), du téléphone portable ou du PHS. Lorsque vous appelez le 119, cela vous connectera au service d'urgence des Sapeurs-Pompiers. Le personnel des Sapeurs-Pompiers vous demandera s'il s'agit d' « Kaji (un incendie) » ou d'« Kyukyu (une urgence médicale) ». Répondez avec sans froid, d'« Kyukyu (une urgence médicale) » en indiquant le lieu et le point de repère où se trouve la personne tombée subitement malade ou qui est blessée. Vous donnerez ensuite les informations concernant « qui », « quand », « où » et « ce qu'il y a ». De plus, si le besoin est, le nombre de malades ou de blessés, l'âge et le sexe. Pour terminer vous donnez votre nom et le numéro de téléphone à partir duquel vous appelez. ([se référer: P Urgence / Désastre 1-2 \(2\) Exemples des Questions-Réponses des appels téléphoniques en demandant l'ambulance](#)). Tous ces appels sont gratuits. Le service d'ambulance est gratuit, mais notez qu'en cas de maladie moins grave ou de blessure et si l'on peut utiliser une voiture personnelle ou un taxi, on n'a pas le droit de recourir à une ambulance. Par ailleurs, il est conseillé d'établir une fiche personnelle d'urgence ([se référer: P Urgence médicale/ Désastre 1-2 \(1\)](#)) et de la porter sur soi.